



Rapport annuel sur la conformité, la gestion des risques et l'éthique

Rapport du Directeur général

1. Ce rapport présente les dernières mesures prises par le Secrétariat en 2024 en vue de renforcer les normes éthiques en examinant les politiques et les formations, en perfectionnant la gestion des risques de fraude, en mettant en œuvre le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, en donnant suite aux recommandations formulées lors de l'évaluation initiale de celui-ci, et en améliorant les stratégies de conformité et de gestion des risques, et la maturité à cet égard dans l'ensemble de l'Organisation.

Éthique¹

2. Le mandat de l'Unité Éthique du Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique comporte quatre piliers : gestion des conflits d'intérêts, conseils et soutien en matière d'éthique, protection contre les représailles, et éducation et sensibilisation.

3. **Pilier 1 : Gestion des conflits d'intérêts** – L'Unité Éthique a reçu et examiné 3999 formulaires de déclaration d'intérêts soumis par le personnel invité à participer à l'exercice annuel de déclaration d'intérêts, ce qui correspond à un taux de conformité de 100 %. Dans 123 déclarations, le personnel a révélé des intérêts, qui ont tous été examinés par l'Unité Éthique.

4. L'Unité Éthique a également évalué les déclarations faites par 31 candidates ou candidats à des postes de fonctionnaire ainsi que les déclarations de 189 candidates ou candidats à des postes de membre du personnel affilié, et a fourni des orientations à leur sujet.

5. À la demande des unités techniques, l'Unité Éthique a évalué les intérêts de 254 expertes ou experts indépendants et a fourni des orientations à ce sujet. Sur les 2802 expertes ou experts qui ont soumis un formulaire de déclaration d'intérêts par l'intermédiaire du Système d'experts individuels de l'OMS, 867 ont déclaré des intérêts nécessitant une évaluation.

¹ Les chiffres fournis couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

6. L'Unité Éthique a reçu, de la part du personnel, 339 demandes d'autorisation d'exercer une activité extérieure, parmi lesquelles 93 ont été approuvées, 24 ont été refusées, 72 ne requéraient pas d'approbation, 17 ont été retirées et 133 sont en attente. Elle a également reçu 23 demandes d'autorisation d'accepter une distinction honorifique, une décoration ou un cadeau, dont 13 ont été approuvées.

7. **Pilier 2 : Conseils et soutien en matière d'éthique** – En 2023, l'Unité Éthique a reçu 635 demandes individuelles d'orientation et d'appui relatives à des questions d'éthique, allant de questions sur le processus de déclaration d'intérêts applicable à des cas complexes de faute grave présumée.

8. L'Unité Éthique a reçu 717 messages par l'intermédiaire de son adresse électronique accessible au public (ethicsoffice@who.int), dont 179 ont nécessité un suivi. En outre, 1196 messages ont été reçus via l'adresse électronique générique (informationrequest@who.int) en vertu de la politique OMS de divulgation de l'information, dont 160 ont nécessité un suivi.

9. **Pilier 3 : Protection contre les représailles** – En vertu de la politique OMS de prévention et de lutte contre les représailles, et à la suite d'une évaluation préliminaire du Bureau des services de contrôle interne (IOS), l'Unité Éthique a recommandé des mesures de protection dans deux cas de représailles présumées. Les recommandations visaient à atténuer l'incidence négative potentielle des observations d'évaluation des services dans un cas, et sur la réaffectation et la prolongation du contrat du membre du personnel dans l'autre. L'Unité Éthique a également continué de suivre l'évolution de la situation dans d'autres cas de représailles présumées pour lesquels le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique avait déjà recommandé des mesures de protection. Le suivi a été interrompu dans trois cas à la suite de la clôture des enquêtes menées par IOS et dans deux cas à la suite de la notification du départ du membre du personnel de l'Organisation. Au 1^{er} janvier 2025, l'Unité Éthique suivait 11 cas de représailles présumées faisant l'objet d'enquêtes en cours.

10. **Pilier 4 : Éducation et sensibilisation** – L'Unité Éthique a offert une formation interactive sur l'éthique et des séances d'information au personnel du Centre mondial de services de Kuala Lumpur.

11. En 2023, elle a aussi assuré 19 séances de formation, dont ont bénéficié plus de 1050 participantes et participants. Il s'agissait notamment de séances d'accueil au Siège de l'OMS et au Bureau régional de la Méditerranée orientale, d'une visite de terrain et de séances d'information personnalisées pour les bureaux régionaux et les bureaux de pays.

12. L'Unité Éthique a révisé le module de formation obligatoire « Ethics Empowerment » pour l'aligner sur le nouveau Code d'éthique de l'OMS et sur d'autres modifications récentes apportées aux cadres réglementaires et stratégiques de l'Organisation.

13. **Réseau Déontologie des organisations multilatérales (ENMO, selon le sigle anglais)** – L'OMS a organisé la seizième conférence annuelle du Réseau ENMO en juillet 2024, réunissant plus de 100 professionnels de haut niveau responsables de l'éthique dans 57 organisations multilatérales et intergouvernementales. La conférence a été l'occasion d'échanger des informations sur l'amélioration des capacités, des normes, des pratiques et des responsabilités essentielles des fonctions déontologiques.

14. Dans le cadre du Réseau ENMO, l'OMS a présidé le groupe de travail sur les activités extérieures, en axant ses travaux sur les meilleures pratiques en vue de répondre aux demandes accrues et aux diverses modalités contractuelles au sein du personnel tout en protégeant les organisations contre les conflits d'intérêts et les éventuelles atteintes à la réputation.

15. L'OMS continue de contribuer activement aux réunions régulières du Réseau Déontologie des organisations multilatérales qui se tiennent à Genève. En 2024, les réunions ont porté sur la mise en œuvre des recommandations du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies issues du rapport de 2021 sur l'examen de la fonction de déontologie dans le système des Nations Unies.²

Gestion globale des risques

16. **Gouvernance** – Tout au long de l'année 2024, le Comité mondial de gestion des risques a assuré l'évaluation et la gestion actives des principaux risques de l'Organisation dans le contexte de l'élaboration du quatorzième programme général de travail, 2025-2028, et la mise en œuvre de la stratégie de gestion globale des risques.

17. La liste des 20 principaux risques, incluant une description détaillée des risques, des facteurs internes et externes, des mesures d'atténuation, des niveaux de risque et des indicateurs de risque clés, a été révisée en 2024 et approuvée par le Comité mondial de gestion des risques.

18. Les comités régionaux de gestion des risques ont joué un rôle actif pour améliorer la sensibilisation à la gestion des risques et la surveillance des questions de risque et de conformité. La conformité et la gestion des risques ont été inscrites à l'ordre du jour permanent des réunions du Bureau du Directeur régional pour la Méditerranée orientale. Dans la région du Pacifique occidental, le Groupe consultatif sur la responsabilisation et les risques a été rétabli sous l'égide du nouveau Directeur régional sous le nom de Comité régional de la conformité et de la gestion des risques. Dans la Région africaine, les comités de gestion des risques au niveau des pays ont permis de mieux prendre conscience de l'importance de la gestion des risques et renforcé la responsabilisation des États Membres. Dans la région de l'Asie du Sud-Est, les activités du Comité de conformité et de gestion des risques comprenaient notamment des examens annuels par pays et la mise en commun des meilleures pratiques pour la réalisation de ces examens.

19. **Cadre stratégique** – Des progrès ont été réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie de gestion globale des risques et du cadre de propension au risque. Parmi les principales réalisations, on peut citer la définition de niveaux de risque cibles pour les principaux risques et de niveaux d'acceptabilité pour chaque catégorie de risque, la mise au point d'une taxonomie mondiale des risques, et la poursuite de l'élaboration de supports de formation sur la propension au risque à l'intention du Groupe de la politique mondiale, des sous-directrices et sous-directeurs généraux, des directrices et directeurs, des cheffes et chefs des bureaux de pays de l'OMS dans les pays, territoires et zones, des responsables des opérations et des référentes et référents en matière de gestion des risques.

20. **Intégration de la gestion des risques dans les opérations** – Le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique et son réseau régional fournissent des conseils systématiques sur l'intégration de la gestion des risques dans la planification axée sur les résultats et continuent de sensibiliser les bureaux de pays par le biais de sessions de renforcement des capacités à leur intention au cours des processus de planification des opérations et dans le cadre de la composante Système de gestion des programmes du système de gestion opérationnelle (BMS).

² Voir le document [JIU/REP/2021/5](#).

21. Le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique, a élaboré, en collaboration avec l'Unité Changements climatiques et santé, un outil d'évaluation des risques qui fait partie intégrante du cadre relatif aux mesures de protection environnementale et sociale.
22. Le risque d'inconduite sexuelle a fait l'objet d'une nouvelle évaluation en 2024 et a été confirmé en tant que risque principal, les mesures d'atténuation et les indicateurs de risque clés étant mis à jour.
23. **Systèmes et outils** – Le Bureau de la conformité, de la gestion des risques et de l'éthique et son réseau régional continuent de collaborer à la mise à l'essai du module de gestion des risques dans le cadre de la composante Système de gestion des programmes du système de gestion opérationnelle (BMS), dont le lancement est prévu en 2025. Les efforts déployés ont visé à garantir que l'outil intègre les niveaux de risque cibles pour les principaux risques afin de faciliter la mise en œuvre du cadre de propension au risque.
24. **Capacités et culture du risque** – Le cadre des capacités institutionnelles de gestion des risques et de conformité a été approuvé par le Comité mondial de gestion des risques et officialisé en 2024 en vue d'harmoniser les pratiques de gestion des risques dans l'ensemble de l'Organisation et de renforcer les compétences techniques et les responsabilités à tous les niveaux.
25. Il est ressorti de l'autoévaluation de la maturité en matière de gestion du risque institutionnel menée par l'OMS en 2024 que l'Organisation accédait au niveau « établi » du modèle de maturité de référence du système des Nations Unies pour certains des piliers clés. Son niveau de maturité en matière de gestion des risques continuera de s'améliorer au fur et à mesure de la mise en œuvre de la stratégie de gestion globale des risques.

Conformité

26. Les efforts visant à renforcer les capacités des bureaux de pays passent par le renforcement des capacités dans le domaine de la conformité et des risques, ainsi que par l'élaboration et la mise en œuvre de nouveaux outils de responsabilisation. Les régions continuent de mettre au point des outils et des approches visant à améliorer le contrôle concernant les activités menées dans le cadre du programme général de travail. Le Bureau régional de l'Afrique a mis au point des outils de surveillance et de contrôle pour aider les centres budgétaires à s'acquitter de leurs responsabilités de première ligne, y compris des outils de surveillance pour la coopération financière directe, les lettres d'accord de subvention et les examens des bureaux auxiliaires. Le Bureau régional de la Méditerranée orientale a mis au point un nouvel outil numérique pour suivre la mise en œuvre des recommandations issues de l'examen administratif, ce qui a permis de consolider la responsabilisation et le suivi au niveau des bureaux de pays.
27. L'Organisation a fait de nouveaux progrès dans la mise en œuvre de sa politique de prévention, de détection et de répression de la fraude et de la corruption, ainsi que de son dispositif de lutte contre celles-ci. Afin d'atteindre un public plus large, le Secrétariat a lancé un module de formation en ligne personnalisé sur la politique, en anglais et en français, et a organisé des formations en présentiel dans les bureaux de pays et les bureaux régionaux, auxquels ont participé des membres du personnel des Ministères de la santé de la Région africaine.

Diligence raisonnable et acteurs non étatiques

28. Afin de faire progresser et de renforcer la mise en œuvre du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, l'Unité Diligence raisonnable et acteurs non étatiques a entrepris une série d'activités stratégiques, conformes aux principales recommandations issues de l'évaluation initiale du Cadre et à la réponse globale formulée par la direction à la suite de l'évaluation,³ afin d'assurer une approche cohérente et efficace de la poursuite de l'intégration du Cadre dans l'ensemble de l'Organisation.

29. Dans le cadre de ces activités, l'Unité a organisé des séances de formation ciblées, élaboré des pratiques optimales et des approches novatrices pour promouvoir une application cohérente du Cadre, et publié la deuxième édition du *Guide à l'intention des acteurs non étatiques s'engageant dans une collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé*, qui est disponible dans toutes les langues officielles de l'OMS. Le lancement du cours d'apprentissage en ligne « Introducing FENSA » a également contribué à mieux faire connaître et comprendre le Cadre aux trois niveaux de l'Organisation. Ces ressources ont permis de fournir au personnel de l'OMS des orientations pratiques, et ainsi de réduire de manière significative le volume des demandes de renseignements reçues par l'Unité.

30. Reconnaissant l'importance stratégique de la collaboration avec les acteurs non étatiques dans l'ensemble de l'Organisation et compte tenu d'une réorientation de son mandat vers des propositions de collaboration complexes, l'Unité a continué de fournir des orientations et des recommandations à tous les niveaux de l'Organisation. En 2024, elle a réalisé plus de 450 examens de propositions à haut risque ou complexes, répondant aux demandes des départements et unités techniques. Elle a également procédé à des évaluations des risques et à des vérifications diligentes pour 250 propositions de désignation et de reconduction dans leurs fonctions de centres collaborateurs de l'OMS. En outre, l'Unité a appuyé les efforts des équipes techniques au Siège et au niveau des Régions en examinant les initiatives multipartites, notamment les réseaux et les partenariats, soit dirigées par l'OMS soit dont l'Organisation est membre.

31. Dans son rôle de coordination, l'Unité a encore renforcé la collaboration et l'apprentissage par les pairs en organisant des sessions en présentiel du réseau des points focaux du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques. Ces séances ont permis aux membres de confronter leurs expériences, de relever les défis et de réfléchir à des stratégies pour améliorer la mise en œuvre cohérente du Cadre dans l'ensemble de l'Organisation.

32. Afin d'aider le Conseil exécutif, l'Unité a évalué les demandes d'admission à des relations officielles et d'examen triennal présentées par des acteurs non étatiques, en vue de leur examen par le Conseil à sa cent cinquante-sixième session. Conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, une vérification diligente et une évaluation des risques ont été effectuées pour chaque acteur non étatique, et les données figurant dans le registre OMS des acteurs non étatiques ainsi que les pièces justificatives ont été vérifiées et mises à jour. L'Unité a également examiné les plans de collaboration conjoints proposés pour examen par les États Membres, ainsi que les rapports annuels sur les activités menées conjointement avec des acteurs non étatiques dans le cadre des relations officielles. À sa cent cinquante-sixième session, le Conseil exécutif a approuvé le renouvellement des relations officielles avec 74 acteurs non étatiques dont l'examen triennal était prévu, a admis une entité en relations officielles, a reporté l'examen de

³ [Management response to the initial evaluation of the Framework of Engagement with Non-State Actors \(FENSA\)](#). Genève, Organisation mondiale de la Santé (consulté le 18 mars 2025).

trois entités pour décision à sa cent cinquante-huitième session, en janvier 2026, et a mis fin aux relations officielles avec deux entités.⁴

33. L'Unité reste déterminée à promouvoir une approche constructive, souple et pragmatique de la collaboration avec les acteurs non étatiques, conformément aux orientations du Cadre, en s'appuyant sur les politiques et les règles pertinentes, tout en respectant le principe de transparence et en garantissant des conditions équitables de collaboration avec les acteurs non étatiques.

Mesures à prendre par le Comité du programme, du budget et de l'administration

34. Le Comité est invité à prendre note du rapport et à fournir des orientations sur les questions suivantes :

- Quelles mesures le Secrétariat devrait-il envisager pour déployer le cadre de gestion des risques aux trois niveaux de l'Organisation et tirer pleinement parti du niveau de maturité « établi » en matière de gestion globale des risques dans le cadre de ses efforts en vue d'atteindre le niveau « avancé » ?
- Quelles mesures le Secrétariat devrait-il prendre pour adopter un système solide de gestion des cas en matière d'éthique, en étudiant les possibilités d'intégration aux plateformes existantes au sein de l'Organisation, dans le but ultime de disposer d'un système unique de gestion des cas ?

⁴ Décision EB 156(41) (2025).